



Contrat Territorial Alagnon 2011-2015

Cérémonie de signature

vendredi 22 avril 2011 - Massiac

DOSSIER DE PRESSE

BREF RAPPEL DE L'HISTORIQUE	- 1 -
LES PRINCIPAUX VOILETS DU CONTRAT TERRITORIAL	- 2 -
20 STATIONS D'EPURATION ET 13000 METRES DE RESEAU	- 2 -
UNE ETUDE AGRICOLE.....	- 2 -
180 KM DE TRAVAUX BERGES.....	- 2 -
15 BARRAGES A AMENAGER	- 2 -
ENRAYER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES...?.....	- 2 -
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	- 3 -
21 POINTS DE SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU.....	- 3 -
UNE EQUIPE POUR ANIMER	- 3 -
LES SIGNATAIRES	- 3 -
8,5 MILLIONS D'EUROS	- 4 -
REMARQUE ET CONCLUSION	- 4 -
CONTACT ET RENSEIGNEMENTS	- 4 -

Bref rappel de l'historique

De 2001 à 2008, le Contrat de Rivière Alagnon a permis de réaliser des actions concrètes de préservation voire restauration de la qualité des ruisseaux et rivières du bassin versant de l'Alagnon. On citera par exemple le retour du saumon dans le Cantal grâce aux travaux sur les barrages, 160 km de berges entretenues, 80 interventions dans les écoles etc... La force de cet outil a aussi été de réunir, sur trois départements, la quasi-totalité des Communautés de Communes riveraines de l'Alagnon ou de ses affluents. Celles-ci sont regroupées au sein du Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) pour décider de l'avenir des outils de gestion des milieux aquatiques. Et l'avenir proche s'appelle le Contrat Territorial. Outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, il permet de mobiliser des moyens financiers pour maintenir ou améliorer l'état écologique des cours d'eau. L'équipe du SIGAL a donc travaillé au montage d'un programme 2011-2015 dont le document contractuel est signé aujourd'hui par les différents partenaires.

Les principaux volets du Contrat Territorial

20 stations d'épuration et 13000 mètres de réseau

Les agglomérations d'assainissement collectif impactant les milieux aquatiques ont été recensées en identifiant les causes de dysfonctionnement. Les communes concernées et le SIGAL ont alors bâti ensemble un programme technique et financier permettant de diminuer notablement ces impacts. Le SIGAL a parallèlement argumenté auprès des partenaires financiers l'intérêt d'aider les petites collectivités à engager ces travaux. L'effort a été payant puisque l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a multiplié par 2,5 fois son enveloppe financière prévisionnelle sur 2011/2012.

Une étude agricole

Certains cours d'eau du bassin versant de l'Alagnon présentent des déclassements de qualité dont la source est probablement d'origine agricole. Réaliste et pragmatique, l'objectif du SIGAL est de mieux comprendre les pratiques agricoles pour dégager les moyens concrets de résoudre ces problèmes. La première étape est une étude diagnostique qui sera réalisée en étroite collaboration avec le monde agricole. Si cela s'avère pertinent, un programme d'actions opérationnel sera élaboré.

180 km de travaux berges

Le ramassage des (très nombreux) déchets dans les cours d'eau et l'entretien courant de la végétation sont des actions valorisantes pour nos cours d'eau et donc notre territoire. Pour aller jusqu'à la réelle restauration de la qualité de ces milieux et permettre le développement des populations de truite, écrevisses, loutre... la technicienne rivière du SIGAL s'emploiera pendant ces cinq années à convaincre les propriétaires riverains de l'intérêt de maintenir la végétation au bord de l'eau. Plantations, pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs pour le bétail, création d'abris piscicoles etc... le programme concerne au total près de 180 kilomètres de berges.

15 barrages à aménager

Les seuils en rivière empêchent le poisson de migrer ce qui diminue ses capacités de reproduction et donc ses populations. Pour rappel l'arasement du seuil de Stalapos à Murat a permis de multiplier par 5 (!) la surface de frayères ("nids") de truites fario. Le SIGAL a rencontré les propriétaires de barrages sur l'Alagnon et certains affluents. Au final les aménagements prévus (création de passe à poissons ou destruction du barrage) concerne 7 barrages sur l'Alagnon et 8 sur les affluents.

Enrayer la disparition des zones humides...?

De part leur capacité à freiner les écoulements ("éponge"), ces milieux permettent de limiter les effets des sécheresses l'été mais aussi d'atténuer les pics de crue l'hiver. Et pourtant leur destruction est régulière (drainage, remblai...). Durant tout le Contrat Territorial 2011-2015, une assistance gratuite est

Syndicat **I**nterdépartemental de **G**estion de l'**AL**agnon et de ses affluents

proposée à toute personne se posant des questions (d'ordre pratique et réglementaire) sur la gestion de sa zone humide, il suffit de contacter le SIGAL. Le syndicat espère ainsi, en expliquant l'intérêt de ces zones, ralentir leur disparition.

Education à l'environnement

Pendant cinq ans, un accompagnement gratuit au montage de projets pédagogiques sur les enjeux EAU de l'Alagnon est proposé aux écoles et centres de loisirs. Des professionnels de l'éducation à l'environnement durable assisteront les enseignants pour développer un projet pédagogique qui fera l'objet d'une création (dvd, plaquette, oeuvre d'art...) de la part des enfants.

21 points de suivi de la qualité des cours d'eau

Ils permettront de suivre l'état de santé général de nos cours d'eau mais aussi de juger de l'efficacité des actions mises en place. Les principaux paramètres physico-chimique (oxygènes, azote, phosphore,...) seront mesurés 6 fois par an. Deux indices de qualité biologique basés sur la faune et la flore du cours d'eau seront déterminés une fois par an.

Une équipe pour animer

Enfin, toutes ces actions doivent être mises en musique : assistance et conseils auprès des maîtres d'ouvrages, suivi technique et financier, dossiers réglementaires, etc... Guillaume Ponsonaille est le chef de projet du programme. Cécilia Bellanger, technicienne rivière, suivra particulièrement les travaux en rivière.

Les signataires

Il s'agit des collectivités du territoire maîtres d'ouvrage d'actions et des partenaires financiers qui ont pris en commun un engagement moral et financier dans ce programme :

- ▶ le porteur de projet : le SIGAL

- ▶ les collectivités porteuses d'actions (hors communes pour l'assainissement) :
 - Communauté de Communes du Pays de Murat
 - Communauté de Communes du Cézallier
 - Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour
 - Communauté de Communes du Pays de Massiac
 - SICALA Haute-Loire
 - Auzon Communauté
 - Communauté de Communes du Pays de Blesle
 - Communauté de Communes Bassin Minier Montagne
 - Communauté de Communes Lembron Val d'Allier

Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents

► les partenaires financiers :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Conseil général du Cantal
- Conseil général de Haute-Loire
- Conseil général du Puy-de-dôme
- Région Auvergne
- Europe
- Fédération de pêche du Cantal
- Fédération de pêche de Haute-Loire

8,5 millions d'euros

Au total, le Contrat Territorial mobilise près de 8,5 millions d'euros (4,9 sur l'assainissement).

Il permet d'afficher des soutiens financiers de 50 à 60% sur l'assainissement mais atteignant 70 à 80% sur la plupart des autres actions.

Remarque et conclusion

La complexité du domaine d'intervention nécessite ce type d'outil multi-thématique.

La variété dans les porteurs de projet, les partenariats techniques et financiers confortent les élus dans leur choix passé d'avoir créé ce syndicat spécifique qui, depuis le Contrat de Rivière, a fait ses preuves en terme de résultats dans la restauration des milieux aquatiques.

Tous sont unanimes pour faire le voeu que cet outil permettra de faire un pas de plus vers le bon état écologique des milieux aquatiques du bassin versant de l'Alagnon.

Contact et renseignements

Monsieur le président du SIGAL : Jacques Couvret

Chef de projet SIGAL : Ponsonnaille Guillaume

Technicienne rivière SIGAL : Bellanger Cécilia

N'hésitez à nous contacter pour obtenir des précisions, compléments, photos numériques,... voire aller plus loin dans l'analyse au travers une rencontre.